

Carte de crédit Visa Confort CBC.¹

Facilité de paiement,
double protection.



La carte de crédit Visa Confort CBC¹ est une carte de crédit particulière, avec :

- un confort de paiement inégalé
- un package d'assurances avantageuses pour la protection de vos achats

> **Cotisation de la carte: 22 euros/an.**

Compte Plus CBC avec 2 Cartes de crédit. Visa Confort CBC: 3,50 euros/mois

1 Un confort de paiement inégalé

Votre carte de crédit Visa Confort CBC est acceptée dans pas moins de 86 000 endroits en Belgique, et dans plus de 30 millions de points de vente acceptant Visa dans le monde.

Paiement avec votre code secret ou votre signature

Avec la carte de crédit Visa Confort CBC, vous pouvez tout payer : des vêtements, un dîner, une note d'hôtel, bref les achats les plus divers. En Belgique comme à l'étranger, vous pouvez payer chez tous les commerçants qui affichent le logo Visa.

Le shopping en ligne en toute sécurité

Avec votre carte de crédit Visa Confort CBC, vous pouvez aussi faire des achats en toute sécurité sur Internet, réserver un voyage, acheter un ticket de cinéma ou faire d'autres dépenses, n'importe où et n'importe quand.

Retraits d'argent avec votre carte de crédit

Avec votre carte de crédit Visa Confort CBC, vous pouvez retirer de l'argent à plus de 1 000 000 de distributeurs automatiques en Belgique et à l'étranger. Vous reconnaîtrez les distributeurs au logo Visa.

> **Frais de transaction : 1 % sur le montant, avec un minimum de 5 euros**

1 La Carte de crédit Visa Confort CBC est assortie d'une ouverture de crédit à durée indéterminée. Prêteur et émetteur de la carte : CBC Banque SA, Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, TVA BE 0403 211 380, RPM Bruxelles. FSMA 017588 A. Sous réserve d'approbation de votre demande de crédit par CBC Banque SA.

La Carte de crédit Visa Confort CBC peut être utilisée comme moyen de paiement ou instrument de crédit (ouverture de crédit). Dans le premier cas, le solde est remboursé avant le 5e jour civil du mois suivant réception du relevé de compte mensuel (auquel cas les intérêts débiteurs ne sont pas dus). Dans le dernier cas, un montant minimal est remboursé chaque mois (avec imputation d'intérêts débiteurs). Après remboursement, le crédit est à nouveau utilisable.

Vous pouvez consulter les conditions générales sur <https://www.cbc.be/produits/paiements/cartes-de-paiement/Cartes-de-credit-et-cartes-prepayees/visa-confort.html>, dans votre agence bancaire ou en contactant CBC Connected au 0800/920.20.

Le taux annuel effectif global (TAEG) de 12,44% applicable à la Carte de crédit Visa Confort CBC est calculé sur la base des hypothèses suivantes (Livre VII du Code de droit économique) :

- une limite de dépenses standard de 2500 EUR pour la Carte de crédit Visa Confort CBC;
- le prélèvement intégral et immédiat du crédit par paiement auprès d'un commerçant. Le paiement chez un commerçant est le mécanisme de prélèvement le plus courant. Il n'entraîne pas de frais de transaction ;
- une durée de crédit d'un an ;
- un taux d'intérêt débiteur variable de 10,09% ;
- les frais de carte de crédit obligatoires sont de 22EUR par an ;
- le remboursement du montant du crédit en remboursements mensuels égaux (à la fin de chaque mois)

Votre carte vous permet également d'obtenir une avance en liquide auprès des agents de change et de certains organismes financiers.

> **Frais de transaction : 2 % sur le montant, avec un minimum de 5 euros**

Une limite de dépenses élevée

La limite standard de 2 500 euros vous permet d'utiliser votre carte de crédit l'esprit tranquille. Si vous souhaitez bénéficier d'une limite supérieure, nous nous ferons un plaisir de discuter des possibilités avec vous.

Un cours de change avantageux

Nous convertissons à un cours de change favorable vos paiements et retraits d'argent dans les pays hors Union monétaire européenne.

> **Basé sur le cours indicatif de la Banque centrale européenne et majoré de 1,6 % de commission de change.**

Vous contrôlez tout

Tous les mois, vous recevez à domicile un relevé de vos dépenses et transactions.

Vous avez une convention d'extraits de compte par CBC Touch ou Doccle ? Vous recevrez votre état de dépenses par voie électronique dans votre boîte aux lettres CBC Touch ou Doccle. Nous vous avertirons par e-mail chaque fois qu'un nouvel état sera disponible. Si vous n'avez pas de convention d'extraits de compte par CBC Touch, vous recevrez votre état de dépenses par la poste. CBC Touch vous permet d'obtenir à tout moment un aperçu de vos transactions, vos états de dépenses et d'autres informations sur votre carte de crédit.

2 Flexibilité d'utilisation

Flexibilité de remboursement

Grâce à la carte de crédit Visa Confort CBC vous décidez vous-même de la gestion de votre budget en choisissant la méthode de remboursement qui vous convient le mieux, à tout moment à partir de votre CBC Touch ou de votre agence bancaire CBC

Vous avez le choix entre 2 formules:

- rembourser un pourcentage fixe : vous choisissez le pourcentage qui vous convient le mieux pour rembourser vos dépenses chaque mois. Vous pouvez rembourser la totalité, c'est-à-dire 100% ou choisir d'étaler vos dépenses en remboursant le pourcentage de votre choix (5,6%, 10%, 20%, 30 %, etc.) (*)
- rembourser un montant fixe chaque mois : vous choisissez le montant que vous souhaitez rembourser chaque mois pour autant que ce montant représente au minimum 5,6% de votre solde restant dû en capital et intérêts (*)

(*) Attention : en toute hypothèse, vous êtes tenu de rembourser mensuellement 5,6 % du solde restant dû avec un minimum absolu équivalent à 25 EUR ou au solde restant dû en capital et intérêts si celui-ci est inférieur à 25 EUR.

Vous pouvez également, à tout moment à partir de votre CBC Touch ou dans votre agence bancaire CBC, décider de rembourser la totalité du solde restant dû en une fois.

Vous choisissez vous-même la formule qui vous convient le mieux. Vous pouvez aisément passer de l'une à l'autre via CBC Touch ou dans votre agence bancaire CBC. Vous pouvez également vous connecter à CBC Touch pour savoir quelle formule s'applique à votre carte et en changer si vous le souhaitez. Si vous effectuez le changement avant la clôture mensuelle, qui a lieu le 18 du mois, la nouvelle formule sera active dès le prochain décompte.

Réserve budgétaire complémentaire

La Carte de crédit Visa Confort CBC est assortie d'une ouverture de crédit (CBC-Flex Budget) qui pourra être utilisée comme réserve budgétaire complémentaire. Elle vous permettra, notamment, de transférer de l'argent vers votre compte courant, au moyen de CBC Touch ou en vous adressant à votre agence bancaire CBC.

Chaque utilisation de l'ouverture de crédit (dépenses carte, virement vers votre compte courant) pourra être remboursée à un rythme qui lui est propre. Vous pourrez dès lors gérer aisément votre budget et étaler les remboursements en fonction de l'utilisation que vous souhaitez faire de votre ouverture de crédit.

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.

3 Assurances liées à la Carte de crédit Visa Confort CBC²

Les achats payés avec votre carte de crédit Visa Confort CBC font immédiatement l'objet de plusieurs couvertures d'assurance avantageuses. Toutes ces assurances sont gratuites et facultatives, à l'exception de l'assurance Protection financière. Vous devez avoir souscrit aux assurances pour bénéficier des garanties. Vous pouvez retrouver la description complète de toutes les assurances dans les conditions générales, disponibles dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/confort.

Assurance protection d'achats et garantie prolongée

Assurance protection d'achats

Grâce à cette assurance dommage liée à la Carte de crédit Visa Confort CBC, vos achats sont protégés contre les dommages accidentels et le vol avec effraction ou violence pendant 90 jours à compter de la date d'achat ou de livraison. Vous avez acheté un pull-over bien cher et à peine une semaine plus tard, vous en accrochez la manche à une poignée de porte ? Aucun problème, ce type de dommage est couvert³.

Garantie prolongée

Cette assurance vous offre une garantie supplémentaire de deux ans, en plus de la période de garantie légale. Elle s'applique à une longue liste d'appareils ménagers électriques et électroniques, d'équipements audio et vidéo et de matériel de bricolage. Pour obtenir la liste des appareils couverts, consultez le site www.cbc.be/confort.

Assurance protection d'achats et garantie prolongée	
Indemnité	<ul style="list-style-type: none">• Maximum 3000 euros par sinistre, par an et par carte• Franchise : 20 euros maximum par sinistre
Principales conditions de couverture	<ul style="list-style-type: none">• Pour la protection des achats :<ul style="list-style-type: none">- Le bien assuré doit être un bien meuble (à l'exception de ceux repris dans les conditions générales) ayant une valeur supérieure ou égale à 50 euros, acheté à l'état neuf et entièrement payé au moyen de la carte Visa Confort CBC- les dommages accidentels sont la dégradation ou la destruction de l'achat par une cause extérieure- le vol qualifié est le vol du bien acheté impliquant des violences physiques ou une effraction• Pour la garantie prolongée :<ul style="list-style-type: none">- le bien acheté doit être neuf, avoir une valeur d'au moins 50 euros, être destiné à l'usage privé et avoir été délivré par un vendeur professionnel- l'appareil doit figurer dans la liste des biens assurés à consulter sur le site www.cbc.be/confort
Principaux risques exclus	<ul style="list-style-type: none">• Les dommages occasionnés intentionnellement par l'assuré ou ses cohabitants• Perte ou disparition inexplicable du bien assuré• Usure normale ou dégradation progressive du bien• Détérioration du bien au cours du transport• Tous dommages esthétiques (bosses, griffes, peintures,...)
Principaux biens exclus	<ul style="list-style-type: none">• Argent, devises, chèques de voyage et valeurs négociables• Biens de seconde main ou biens utilisés• Bijoux, montres, fourrures et œuvres d'art

² Vous pouvez retrouver la description complète de toutes les assurances dans les conditions générales, disponibles dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/confort. Les informations juridiques liées à ces assurances se retrouvent à la fin de la fiche produit.

³ sous réserve des conditions énumérées dans le tableau « Protection d'achats et garantie prolongée » et dans les conditions générales

Assurance Protection Financière

Si vous optez pour la Carte de crédit Visa Confort CBC, vous avez la possibilité de souscrire une assurance facultative protection financière :

- En cas de décès, CBC Assurances s'acquittera du solde restant dû sur votre carte de crédit au moment du décès.
- En cas d'incapacité de travail de plus de deux mois pour cause de maladie ou d'accident, CBC Assurances prendra en charge aussi bien les remboursements mensuels minimaux obligatoires que la cotisation d'affiliation mensuelle.
- En cas de problèmes de santé graves qui imposent une hospitalisation d'au moins 7 jours consécutifs, l'assureur s'acquitte :
 - d'une indemnité équivalent à deux fois le montant du remboursement mensuel minimum obligatoire²
 - de la cotisation d'affiliation mensuelle due pour l'assurance
- En cas de perte financière due à un retrait sous la menace ou à une agression après un retrait, le montant retiré au distributeur (au moyen de la carte de crédit assurée) est remboursé.

Assurance protection financière	
Cotisation mensuelle	<ul style="list-style-type: none">• 0,35 % par mois du solde restant dû à la date de la clôture mensuelle(pour 1 personne)• 0,65% par mois du solde restant dû à la date de la clôture mensuelle (pour une deuxième personne assurée). Pour recevoir une offre de contrat incluant le calcul de la cotisation mensuelle, vous pouvez vous rendre dans une agence bancaire CBC.
Conditions principales	<ul style="list-style-type: none">• Avoir ouvert un crédit CBC-FlexBudget avec limite maximale de dépenses de 15 000 euros• Avoir minimum 18 ans• Avoir maximum 65 ans• Exercer une activité professionnelle régulière• Avoir été accepté médicalement par l'assureur sur la base du « formulaire d'affiliation à l'assurance »
Principaux risques exclus	<p>Pour les garanties <i>Incapacité de travail, Problèmes de santé graves et Décès</i>, l'assurance ne couvre notamment pas :</p> <ul style="list-style-type: none">• Tout acte volontaire ou comportement téméraire de l'assuré sauf en cas de tentative de sauvetage• Les faits de guerre, les émeutes• Les réactions nucléaires• La consommation de drogues , l'intoxication alcoolique, la toxicomanie, etc. <p>Pour la garantie <i>Perte financière due à un retrait sous la menace ou à une agression après un retrait</i>, l'assurance ne couvre pas en cas d'acte intentionnel ou complicité de l'assuré, d'une personne qui réside au foyer de l'assuré ou d'un membre de la famille en ligne directe.</p>

4 Bon à savoir à propos des assurances

L'assurance protection d'achats et garantie prolongée	
Assureur	London General Insurance Company Ltd., sise à Integra House, Vicarage Road, Egham, Surrey, TW20 9JZ, Royaume-Uni, agréée sous le code 987 pour pratiquer en Belgique, par le biais de sa succursale sise Steenpoeldreef 11 à 1850 Grimbergen, les branches accidents (01a), maladie (02), dommages aux biens (09) et pertes pécuniaires (16).
Administrateur	TWG Services Ltd., entreprise établie à Integra House, Vicarage Road, Egham, Surrey, TW20 9JZ, Royaume-Uni, réglementée par l'Autorité de Conduite Financière britannique sous le numéro 312440, ayant une succursale aux Pays-Bas et y agissant sous le nom de The Warranty Group Europe, Nederland, sise President Kennedylaan 106 à Velp, agissant en Belgique sous le régime de la libre prestation de services et agréée pour intervenir comme intermédiaire d'assurances, agissant ici comme administrateur pour le compte de London General Insurance Company Ltd.
A contacter en cas de plainte	<p>Votre agence bancaire CBC est votre premier point de contact pour toute réclamation par rapport à cette publicité. Si vous n'arrivez pas à la joindre, vous pouvez contacter le service de Gestion des Plaintes CBC situé Grand Place, 5, 1000 Bruxelles au numéro suivant : +32 2 547 12 14, fax +32 2 547 11 77, email : gestiondesplaintes@cbc.be</p> <p>Si la plainte concerne spécifiquement l'assurance, vous pouvez prendre contact avec London General Insurance Company limited, c/o The Warranty Group Europe, A l'attention de la direction, Uitbreidingstraat 84, 2600 Berchem ou via : info.nl@thewarrantygroup.com.</p> <p>Si la réponse de l'assureur ne vous satisfait pas, vous pouvez contacter l'asbl Ombudsman des assurances, square de Meeûs, 35, 1000 Bruxelles en utilisant cette adresse mail : info@ombudsman.as.</p>
L'assurance facultative protection financière	
Assureur	CBC Assurances, dénomination commerciale de KBC Assurances SA – Professor Roger Van Overstraetenplein 2 - 3000 Leuven – Belgique, TVA BE 0403.552.563 - RPM Leuven – FSMA 038571 A – Entreprise agréée pour toutes les branches sous le code 0014 – IBAN BE43 7300 0420 0601 - BIC KREDBEBB, Société du groupe KBC CBC Banque (FSMA 017588 A) intervient en qualité d'agent d'assurance lié de KBC Assurances SA.

² Remboursement mensuel minimum obligatoire : le montant minimum à rembourser chaque mois dans le cadre de l'ouverture de crédit souscrite auprès du preneur d'assurance et liée à la carte pour laquelle l'assuré s'affilie à la présente assurance

<p>A contacter en cas de plainte</p>	<p>Toute réclamation sera d'abord adressée à l'agence bancaire où le compte est tenu. S'il estime que sa plainte n'a pas été traitée de manière satisfaisante, le titulaire de la carte peut s'adresser au service suivant :</p> <p>Service gestion des plaintes KBC, Brusselsesteenweg 100, 3000 Leuven. Tél. 0800 620 84 Fax 016 86 30 38 e-mail: plaintes@kbc.be http:// www.kbc.be</p> <p>A défaut de réponse satisfaisante, la clientèle privée peut s'adresser à l'Ombudsman des assurances : Ombudsman des Assurances Square de Meeûs B - 1000 Bruxelles Tel +32 2 547 58 71 Fax +32 2 547 59 75 E-Mail : info@ombudsman.as Site Internet : www.ombudsman.as</p>
<p>D'application pour toutes les assurances</p>	
<p>Durée de couverture</p>	<p>La couverture commence à la date de signature du formulaire d'affiliation aux assurances optionnelles de la carte de crédit Visa Confort CBC.</p> <p>La couverture restera d'application aussi longtemps que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. la carte de crédit est active et que la cotisation est payée 2. la banque CBC place ses assurances pour la carte Visa Confort auprès de KBC Assurances. <p>Si un sinistre survient au cours d'une période durant laquelle le détenteur de la carte de crédit Visa Confort CBC a interrompu son contrat, aucune indemnité ne sera due par l'assureur.</p>
<p>Clause de juridiction</p>	<p>Le droit belge est d'application pour ces assurances. Ces assurances appartiennent à la branche 16. Tout litige sera soumis aux cours et tribunaux de Belgique.</p> <p>Toutes ces assurances , excepté l'assurance protection financière sont gratuites.</p> <p>Vous pouvez retrouver la description complète de toutes les assurances dans les conditions générales, disponibles dans toutes les agences bancaires CBC et sur www.cbc.be/confort</p>



Carte perdue ou volée ?

Appelez immédiatement Card Stop: +32 70 344 344

- 24h/24, 7j/7. Votre carte sera alors immédiatement bloquée.
- Faites aussi dresser procès-verbal par la police locale dans les 24 heures.
- Veillez à toujours avoir sur vous le numéro de Card Stop (par exemple dans la mémoire de votre GSM).
- Si votre carte est avalée par un automate, téléphonez immédiatement à Card Stop.

En cas de problèmes à l'étranger liés aux assurances, veuillez contacter l'Assistance Carte CBC au +32 78.353.611



Grand-Place, 5 - 1000 Bruxelles
Société du groupe KBC
0800 920 20 - info@cbc.be
www.cbc.be

Join us on:



ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT.

CBC Banque intervient en qualité d'agent d'assurances lié de CBC Assurances, SA, TVA BE 0403 552 563. Sous réserve d'acceptation. À chaque carte de crédit CBC est liée une ouverture de crédit à durée indéterminée. Prêteur et émetteur de la carte de crédit: CBC Banque SA (sans compétence de signature du contrat de crédit), Grand-Place 5, 1000 Bruxelles, Belgique, TVA BE 0403.211.380, RPM Bruxelles, IBAN BE37 7289 0006 2028 BIC CREGBEBB, FSMA 017588 A. Société du groupe KBC